



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	15

Objet :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le lundi trente octobre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 24 octobre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents excusés : Carole GALINY, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absents représentés : N'Fissa BENSALD (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Pierre De QUEYLARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-15 ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023 adressé aux conseillers municipaux en date du 24 octobre 2023 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité/majorité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Pierre DE QUEYLARD

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER